



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE



COMMUNE D'ANDERLECHT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE MIXTE
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME - N° dossier : PU 54162 - 01/PFD/1983405
DEMANDE DE PERMIS D'ENVIRONNEMENT - N°DOSSIER PE 137/2024

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : **Route de Lennik 900**

Identité du demandeur : Hôpital Erasme - Cliniques Universitaires de Bruxelles

Demande de : **PROJET MIXTE** : changer l'affectation d'un entrepôt en activités logistiques et activités productives de haute technologie, transformer les façades, construire un étage dans le bâtiment et modifier l'aménagement extérieur Demande de permis d'environnement pour l'exploitation des installations du site EMC (Erasme Medical Center) comprenant un parking, une polyclinique, un espace logistique et ainsi que des laboratoires liés à l'ULB.

Activité principale : **Equipement d'intérêt collectif ou de service public**

Périmètre et zone : PRAS : espaces structurants, zones d'entreprises en milieu urbain

Motifs principaux de l'enquête :

PU : **application de la prescription particulière 9bis 1 du PRAS (augmentation de la superficie de plancher plus de 2.000 m² affectée aux activités productives)**

art 176/1 MPP dans le cadre d'un projet mixte qui requiert à la fois un permis d'environnement de classe 1B ou 1A et un permis d'urbanisme

23) Activités productives, de commerce de gros ou de dépôt situées dans une zone principalement affectée au logement et dont la superficie de plancher dépasse 1.000 m², exception faite de la superficie de plancher éventuellement occupée par des espaces de stationnement pour véhicules à moteur

Art. 175/15 - Projet soumis à RI au vu de l'Annexe B

PE : **1B : articles 40 & 41 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement**

Exploitation des rubriques suivantes :

3	(120 VAh)
40 B	Chaudière - gaz (585 kW) x2
45 1B	Dépôts de déchets dangereux (10.34 m²)
55 1B	Générateur (800 kVA)
68 B	Parking (142 emplacements)
71 B	Compresseur d'air (5.5 kW) x2
72 1A	Dépôts en récipients fixes de gaz comprimé, liquéfiés ou maintenus dissous (1250 litres)
74 1B	Bouteilles de gaz (11820 litres)
79 A	Hôpitaux, cliniques ou autres établissements où les malades sont hébergés et reçoivent des soins (17.5 m²)
85 B	Laboratoire ()
88 3A	Dépôts de mazout (3000 litres)
108	Dépôts de papier ou carton (3000 m²)
132 A	Installations de refroidissement x3 -> (86 kW) (48 kW) (48 kW)
132 B	Installation de refroidissement () x2
148 A	Transformateurs statiques (650 kVA) x3
153 A	Ventilateurs (28800 m³/h)
153 A	Ventilateurs (31060 m³/h)

L'enquête se déroule :

À partir du **01/06/2026** et jusqu'au **30/06/2026** inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels>

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :

- à l'adresse suivante : Administration communale d'Anderlecht – service Permis d'Urbanisme - rue de Veeweyde, 100
- du lundi au vendredi : de 8h30 à 11h30 (**sur rendez-vous** – tel : 02/800.07.74 ou par courriel : commissiondeconcertation@anderlecht.brussels)
-
- le lundi entre 18 heures et 20 heures (**sur rendez-vous** – tel : 02/800.07.74 ou par courriel : commissiondeconcertation@anderlecht.brussels)

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention de : service Permis d'urbanisme
à l'adresse postale : rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht au plus tard le 30/06/2026
- Par courriel : commissiondeconcertation@anderlecht.brussels
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation qui se tiendra :

- Le **jeudi 02 juillet 2026**,
- à l'adresse : rue de Veeweyde, 100

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Anderlecht, le 26/05/2026

Pour le Collège,

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,



Marcel VERMEULEN

Par délégation:
L'Echevine de l'Urbanisme et de l'Environnement,



Françoise CARLIER

